

NOMBRE DE MEMBRES
Du Conseil Municipal : 11
En exercice : 8
Ont pris part à la délibération : 8

DATE DE LA CONVOCAATION
6 novembre 2019

L'an deux mille dix-neuf,
et le douze novembre à dix-neuf heures,
le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme ROMERO Maryse, Maire.

Présents : Mme ROMERO Maryse, MM CHRETIEN Gilles, CASTELLVI Jean-Marie, Mme MEURICE Myriam, M. RICO William et Mme GOUT Suzette.

Procurations : M. BELZUNCES Antoine à Mme ROMERO Maryse, M. CASTALDI Stéphane à M. CASTELLVI Jean-Marie.

Secrétaire de séance : M. CASTELLVI Jean-Marie.

1.
VOIRIE

Aménagement RD8 et
RD24 en traversée
d'agglomération
Tranche ferme

Choix de l'entreprise

Dans le cadre des travaux d'aménagement des RD 8 et RD 24 en traversée d'agglomération, travaux estimés par le maître d'œuvre à 1 239 893.00 € HT, les offres reçues suite à la consultation d'entreprises sont les suivantes :

Entreprises	Montant HT
Groupement LAUPIE / ANDRE / BENOI / GIRAUD	1 186 080.00
LAUTIER MOUSSAC	1 305 084.50
COLAS	1 411 805.00

Vu le rapport d'analyse des offres établi le 07/11/2019 par INFRAMED, maître d'œuvre,

Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE d'attribuer le marché au Groupement LAUPIE / ANDRE / BENOI / GIRAUD, pour un coût s'élevant à 1 186 080.00€ HT soit 1 423 296.00 € TTC

Le marché se compose comme suit :

	Désignation	Montant HT	Montant TTC
Tranche ferme	RD8 de la limite d'agglomération direction Savignargues à la Place de l'Horloge	572 698.00	687 237.60
Tranche optionnelle n°1	RD8 de la Place de l'Horloge à la limite d'agglomération direction Alès	231 057.00	277 268.40
Tranche optionnelle n°2	RD24 de la Place de l'Horloge à la limite d'agglomération direction Quissac	382 325.00	458 790.00
Totaux		1 186 080.00	1 423 296.00

DÉCIDE de notifier la tranche ferme pour un coût s'élevant à 572 698.00 € HT soit 687 237.60 € TTC.

La réalisation des tranches optionnelles 1 et 2, programmées en N+1 et N+2, sera subordonnée à l'obtention du financement nécessaire et aux décisions du futur conseil municipal.

AUTORISE le Maire à signer les pièces du dossier.

Même séance2.
VOIRIEAménagement RD8 et
RD24 en traversée
d'agglomération
Tranche fermePlan de financement
Recours à l'emprunt

Dans le cadre des travaux d'aménagement des RD 8 et RD 24, en traversée d'agglomération, le conseil municipal a attribué la tranche ferme du marché de travaux au Groupement LAUPIE / ANDRE / BENOI / GIRAUD, pour un coût s'élevant à 572 698.00 € HT soit 687 237.60 € TTC

Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le plan de financement ci-après ;

DÉPENSES Désignation	Année 2019
	Tranche ferme
RD8 - route de Savignargues Analyse amiante incluse	572 698
Maitrise d'œuvre 6.20 %	45 507
Levés topographiques	3 599
Coordination SPS	3 520
Total HT	625 324
TVA 20 %	125 065
Total TTC	750 389

Dans le cadre de la co-maîtrise d'ouvrage, les dépenses et recettes rattachées aux frais prévisionnels ci-après non plus lieu d'être et sont ramenées à un montant nul :

Supprimées du prévisionnel	Dépenses	Recettes
Etude géotechnique	8 000	4 800
Géo radar	12 000	7 200

RECETTES Organismes	Base subvention HT	% / Base subv.	MONTANT	% / Coût total
Département Co-maîtrise d'ouvrage <i>MO (jusqu'au PRO)</i> <i>Levés topographiques</i> <i>Coordination SPS</i>	24 479 17 360 3 599 3 520	60	14 687 10 416 2 159 2 112	1.96
DETR	437 066	40	174 826	23.30
Département amendes police 2019	63 060	21.7	13 677	1.82
Département - Contrat territorial tranche 1	592 312	33.8	200 000	26.65
REGION	316 067	9.5	30 000	4.00
Total des subventions			433 190	57.73
COMMUNE autofinancement			42 199	5.62
EMPRUNT			150 000	19.99
TVA (EMPRUNT moyen terme)			125 000	16.66
TOTAL			750 389	100 %

MANDATE le Maire pour consulter les établissements financiers ;

AUTORISE le Maire à signer les pièces du dossier.

Même séance3.
FONDS SOLIDARITÉ
LOGEMENT

Considérant le contexte de précarité croissant et dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées, le Département sollicite le soutien des communes et sollicite une participation annuelle au dispositif du Fonds Solidarité Logement de 0.25 € par habitant fois un coefficient correcteur lié au potentiel fiscal par habitant.

Le Conseil Municipal de la commune de LOGRIAN-FLORIAN, après délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'une participation au Fonds Solidarité Logement dans le cadre du 7^{ème} PDALPD (2019-2023) ;

AUTORISE le Maire à signer les pièces du dossier.

Même séance4.
TRAVAUX EN COURS

LOGEMENT COMMUNAL - Travaux de rénovation - Remplacement de la porte d'entrée, de la porte palière et des fenêtres

Suite à la consultation d'entreprises, selon la procédure adaptée, les offres reçues sont les suivantes :

Entreprises	Montant HT	Montant TTC
CLAIR Alain – Le Cailar	8 300.00	8 756.50
TRYBA - Alès	9 175.17	9 679.80
VIDAL ALU – Méjannes les Alès (offre incomplète)	6 403.54	7 684.25

Le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la décision du Maire, après étude par la municipalité, de retenir l'offre de l'entreprise CLAIR Alain à Le Cailar pour un montant de 8 300.00 € HT soit 8 756.50 € TTC.

Même séance5.
QUESTIONS
DIVERSESECLAIRAGE PUBLIC

Madame le Maire fait part au conseil qu'elle a signé le bon de commande concernant le changement de têtes de lampadaires en juin. L'entreprise, malgré les relances, n'a donné aucune suite.

M14 - Décision modificative n° 2019.2 - Virement de crédits

Madame le Maire invite le conseil municipal à délibérer sur les virements de crédits nécessaires à la régularisation de certaines dépenses.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les virements de crédits suivants :

Articles		Dimin. sur crédits déjà alloués	Augment. de crédits
673	Titre annulé /exercice antérieur		170
6288	Autre service	170	

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 20h30.